

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 OCTOBRE 2021

COMPTE-RENDU

Le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : Jean-Paul JUSSELME (Chirassimont), CAPITAN Jean-Paul, (Cordelle), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (LAY), FOURNEL Béatrice (Machézal), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Benabdallah (Régny), BRUN Charles (Pradines), REULIER Serge, (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GRIVOT Vincent (St Just la Pendue), GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor/Rhins), BERT Pascal (Vendranges), ROCHE André (St Priest la Roche).

Etaient excusés : CHATRE Philippe (Cordelle) a donné pouvoir à CAPITAN Jean-Paul, GERVAIS Christian (Croizet/Gand), GIVRE Dominique (Neaux), ROFFAT Hubert (Neulise) a donné pouvoir à NEYRAND Jean-François.

1. Approbation du relevé de décisions du 8 septembre 2021

Le relevé de décisions du Bureau du 8 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Soutien à Ronalpia

Monsieur le Président présente au bureau l'action de Ronalpia. Il s'agit d'un incubateur associatif de projets économiques qui intervient sur plusieurs territoires d'auvergne-Rhône-Alpes. L'association apporte son appui pour permettre la création et le développement d'entreprises répondant aux besoins sociaux et environnementaux non couverts des territoires. Cet appui de plusieurs mois passe entre autres par de la détection d'initiatives, du coaching, de la formation, de l'apport d'expertise, de la mise en réseau avec d'autres entreprises et la mobilisation de financeurs.

Depuis l'an dernier, cette démarche d'incubation de projets a lancée sur le roannais et il est proposé de poursuivre cette démarche avec le lancement d'un nouvel appel à candidatures dès cette automne 2021.

Afin que les porteurs de projet du territoire puissent bénéficier de l'action de Ronalpia et après avis favorable de la Commission Economie, Monsieur le Président propose au Bureau de financer l'association à hauteur de 3 000 € par an pendant une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à la majorité :

- APPROUVE le financement de Ronalpia à hauteur de 3 000 € /an pendant une durée de 3 ans,
- AUTORISE le Président à notifier cette décision à Ronalpia et à engager toutes les démarches nécessaires à son application.

POUR : 16 – ABSENTION : 1

3. Soutien au dispositif de test d'activités agricoles de l'association « Etamine »

Monsieur le Président présente au bureau l'action d'Etamine, un Espace test agricole, de statut associatif, regroupant l'ADDEAR, l'ARDAB, Vivre bio en roannais, le Lycée Chervé, Roannais agglomération et la commune d'Ouches.

Un Espace test agricole a pour objectif de permettre à des porteurs de projets de tester une activité agricole grandeur réelle dans un cadre qui limite la prise de risque. A l'issue du test, le porteur de projet peut décider de la poursuite, de l'ajustement ou de l'abandon du projet. Il a 3 fonctions :

- Couveuse : hébergement juridique de l'activité,
- Pépinière : mise à disposition d'un outil de production (foncier, bâti, matériel),
- Suivi et accompagnement du porteur du projet.

Historiquement centrée sur le site d'Ouches propriété de Roannais agglomération, l'espace test agricole porte désormais plusieurs tests en archipel sur d'autres sites en roannais et souhaite développer cet essaimage.

Afin que les porteurs de projet du territoire puissent bénéficier de l'action d'Etamine et après avis favorable de la Commission Economie, Monsieur le Président propose au Bureau de financer les projets de tests qui pourraient émerger sur le territoire. Le coût prévisionnel de financement d'un projet est de 3 000 €/an pendant une durée maximale de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à la majorité :

- APPROUVE le financement de projets de tests à hauteur de 3 000 € par an par projet pendant une durée maximale de 3 ans,
- AUTORISE le Président à notifier cette décision à Etamine et à engager toutes les démarches nécessaires à son application.

POUR : 15 – ABSTENTION : 2

4. Choix du maître d'œuvre pour l'étude Jalla

Monsieur le Président explique au Bureau qu'une consultation a été lancée en septembre pour la réalisation d'une étude pour la requalification du Site Jalla à Régnay.

2 lots étaient prévus :

- Le lot 1 : étude de programmation globale pour la requalification du site
- Le lot 2 : mission d'analyse et d'appui juridique dans la négociation avec le Groupe.

Dix offres ont été reçues :

- 5 pour le lot 1, s'échelonnant de 31 888 € à 73 030 € HT,
- 5 pour le lot 2, s'échelonnant de 2 600 € à 18 825 € HT.

Les critères de sélection étaient la valeur technique pour 70% et le prix pour 30 %.

Après présentation de l'analyse des offres et avis de la Commission d'appel d'offres, Monsieur le Président propose au Bureau de retenir :

- Lot 1 : l'offre d'IMAFRICHES en groupement avec Aklea SELARL et la SARL AJ architectes pour un montant total forfaitaire de 36 800 € HT ;
- Lot 2 : l'offre d'ATMOS AVOCATS pour un montant total forfaitaire de 5 000 € HT.

Monsieur le Président précise que cette étude fait l'objet de plusieurs demandes de subventions en cours ou à venir. Les marchés ne seront notifiés que lorsque nous aurons reçu les autorisations de démarrage d'opération correspondantes de la part des financeurs.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- APPROUVE le choix d'IMAFRICHES en groupement avec Aklea SELARL et la SARL AJ architectes pour le lot 1, pour un montant total forfaitaire de 36 800 € HT ;
- APPROUVE le choix d'ATMOS AVOCATS pour le lot 2 pour un montant total forfaitaire de 5 000 € HT ;

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette mission après dépôt des demandes de subvention correspondantes et réception des autorisations de démarrage des financeurs.

Délibération adoptée à l'unanimité

5. Contrat négocié : demande de prolongation de délai d'un an

Le Président rappelle qu'une convention cadre entre le conseil départemental et la CoPLER intitulé « contrat négocié » a été signé avant l'été et qu'elle s'achève le 31 décembre 2021.

Dans la mesure où toutes les actions inscrites dans ce contrat ne pourront pas être engagées avant la fin de l'année, il convient de demander une prolongation de délais d'un an.

Il s'agit des actions suivantes :

- Valorisation des bords de Loire, signalétique et itinérance sous maîtrise d'ouvrage CoPLER ;
- Optimisation des berges du château de la Roche pour 200 k€
- La réhabilitation du centre de vacances de St Priest la Roche (maison du château),
- La rénovation du complexe sportif de Régny (qui sert également au collège) 2^{ème} tranche.

Les actions qui sont engagées et feront l'objet d'un passage en commission permanente avant la fin de l'année 2021 sont les suivantes :

- Aménagement intérieur de la Maison Bécaud à St Symphorien de Lay sous maîtrise d'ouvrage de la CoPLER
- Base Nautique de Cordelle en prévision JO 2024 portée par la CoPLER

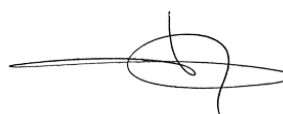
Après avoir présenté les éléments, le bureau, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à solliciter une prolongation d'un an
- AUTORISE le Président à signer les pièces à intervenir.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait à Saint-Symphorien de Lay, le 13 octobre 2021

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Jean-Paul CAPITAN